



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Sur l'accompagnement des associations et de la communauté LGBTQI+

Question écrite n° 7777

### Texte de la question

M. Emmanuel Fernandes appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité de soutien aux associations LGBTQI+ dans leur action de prévention sur la pratique du *chemsex* au sein de ces communautés. La pratique du *chemsex*, qui consiste à consommer des drogues psychoactives lors de relations sexuelles, est un phénomène en constante augmentation au sein de la communauté LGBTQI+. Cette pratique engendre de nombreux risques pour la santé, notamment vis-à-vis des protections face au VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST), de la dépendance aux substances, ainsi que des problèmes de santé mentale. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de porter un jugement moral sur cette pratique, car agir ainsi ne peut nullement améliorer la situation des personnes concernées, mais bien de considérer cette question comme un enjeu de santé publique. Les associations et les organisations qui soutiennent la communauté LGBTQI+ jouent un rôle crucial dans la prévention et l'accompagnement des personnes concernées par le *chemsex*, en adoptant une approche pragmatique. Cependant, il est à craindre que ces structures manquent de moyens et de soutien pour remplir pleinement leur mission. C'est pourquoi M. le député interroge M. le ministre sur les mesures qu'il compte mettre en place pour soutenir les associations et la communauté LGBTQI+ dans leur lutte contre le *chemsex* : quels sont les dispositifs de financement dédiés aux associations œuvrant dans la prévention et l'accompagnement des personnes concernées par le *chemsex* au sein de la communauté LGBTQI+ ? Comment le Gouvernement compte-t-il renforcer la formation des professionnels de santé et des travailleurs sociaux pour mieux détecter et accompagner les personnes concernées par le *chemsex*, notamment dans les centres de dépistage et de traitement des IST, en évitant toute attitude moralisatrice ? Quels sont les initiatives envisagées pour renforcer la coopération et le partage d'expériences entre les associations, les acteurs de santé publique et les chercheurs, afin d'améliorer les pratiques de prévention et d'accompagnement autour du *chemsex*, en adoptant une approche respectueuse des choix individuels et centrée sur la santé publique ? M. le député demande à M. le ministre de prendre en considération ces préoccupations et d'agir en conséquence, afin de protéger la santé des personnes concernées par le *chemsex* et de soutenir les associations et la communauté LGBTQI+ dans leur lutte contre ce phénomène, sans porter de jugement moral sur les pratiques sexuelles des individus. Il lui demande ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le *chemsex* consiste en l'utilisation de substances psychoactives dans un contexte sexuel, souvent dans des soirées privées réunissant plusieurs partenaires. Les personnes le pratiquant s'exposent aux infections sexuellement transmissibles (IST) et autres risques liés à la consommation de substances psychoactives. Les pouvoirs publics soutiennent pleinement, via le fonds de lutte contre les addictions, le projet d'amélioration et de renforcement des offres de prévention sexuelle et de réduction des risques à destination des usagers de *chemsex*, porté par l'association AIDES et la Fédération Addictions, en évitant toute stigmatisation ou discrimination. Débuté à l'automne 2021, l'objectif de ce projet est de concevoir des outils pour les professionnels de structures pilotes sur le sujet (centres médico-sociaux en addictologie – CSAPA/CAARUD)

afin de renforcer les capacités des acteurs, de leurs réseaux et de leurs partenaires à mieux repérer et accompagner précocement ces usagers. L'objectif est de mettre en commun une offre de prévention, de réduction des risques, de parcours de soins et d'orientation vers le soin, dans ou hors les murs, sous la forme de réseaux régionaux. Par ailleurs, l'enquête « Contexte des sexualités en France » en cours, dont l'objectif est de dresser un état des lieux actualisé des pratiques sexuelles et sexualités en France, devrait permettre d'objectiver l'étendue réelle du phénomène chemsex. Les résultats de cette enquête sont attendus courant 2024. Ces différents travaux sont menés dans le cadre de l'action n° 23 de la feuille de route 2021-2024 de la Stratégie nationale de santé sexuelle qui vise à améliorer le repérage et la prise en charge des personnes pratiquant le chemsex, sur la base des recommandations du Pr. Benyamina dans son rapport remis en mars 2022. Par ailleurs, la mise en oeuvre de plusieurs autres actions est prévue, afin notamment de : - développer les compétences des professionnels de santé travaillant dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) et des professionnels de premier recours au repérage des pratiques addictives et à la réduction des risques à destination des personnes pratiquant le chemsex. Les projets soutenus par le fonds de lutte contre les addictions pourraient aller dans ce sens ; - inciter les CSAPA/CAARUD à travailler en réseau avec les acteurs de leur territoire, notamment les CeGIDD ; - s'appuyer sur des travaux et outils déjà produits par les associations à destination du grand public et des professionnels. L'objectif est d'élaborer une réponse globale en matière de prévention, de réduction des risques et de prise en charge à destination des personnes pratiquant le chemsex, en lien avec les initiatives locales portées par certaines collectivités territoriales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Emmanuel Fernandes](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7777

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Santé et prévention

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 mai 2023](#), page 4117

**Réponse publiée au JO le :** [19 décembre 2023](#), page 11565